

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 31 MARS 2022

Délibération n° **DEL2022_03_10**Intitulé : **CONTE MUSICAL 2022 - LA CACOPHONIE DES EMOTIONS -
REMUNERATION DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE***Culture et sport - Conservatoire - Autres*

*

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 25 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 25 mars 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 33 Représentés : 11

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Françoise DENIAU, Madame Stéphanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Céline DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Monsieur Jean-Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Monsieur Jean-Louis LUC, Madame Charlotte MASSET

Absents représentés :

Monsieur Sylvain GARAND donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Didier TERRIER donne pouvoir à Madame Stéphanie ETIENNE, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Alain LOPEZ donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à

Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Madame Herléane SOULIER, Monsieur Francis ALABERT donne pouvoir à Monsieur Jean-François LE PERF, Monsieur Laurent BENARD donne pouvoir à Monsieur Michaël DODELIN, Madame Françoise BLONDEL donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Madame Sandrine LOLLIER, M. Romain LEFEVRE et Mick LEROY

Monsieur Éric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Dominique MACE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le Conservatoire de musique a commandé en 2019 à Muriel et Olivier Vonderscher un conte musical intitulé La Cacophonie des émotions.

La production de ce conte a été reportée en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie.

Le projet va pouvoir enfin aboutir les 16 et 17 juin 2022 avec des représentations à la salle de spectacle des Vikings, quatre concerts à destination des écoles élémentaires du territoire d'Yvetot Normandie (du CE2 au CM2, soit environ 1300 élèves) et une séance pour tous les publics.

Sur scène, le décor est le résultat de deux partenariats : l'un avec l'Atelier de jour de l'espace Mosaïque du CCAS, l'autre avec la médiathèque qui invite en résidence d'action culturelle l'artiste et illustratrice Lucie Vandevelde.

Ce projet d'envergure nécessite la participation de tous les enseignants du conservatoire de musique pour encadrer les chorales des enfants.

Le coût du spectacle s'élève à 22 293,97 € dont 18 270 € pour le Conservatoire et 4 023,97 € pour la Médiathèque (à déduire une subvention de 2 011,98 €). Sur ce budget, la rémunération des enseignants en heures supplémentaires est de 6 500 €.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 22/03/2022

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

Article unique – D'autoriser la rémunération en heures supplémentaires de chacun des enseignants artistiques participant au projet La Cacophonie des émotions, dans la limite de 6 500 €, sur la base de l'indemnité forfaitaire soumise à cotisations de 27.60 € bruts, revalorisée en fonction du point d'indice du 1er février 2017.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 08/04/2022

Reçu en préfecture le 08/04/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220331-DEL20220310-DE